

Conditions générales des cours de l'école de tennis :

1. Le TCG est une association à but non lucratif dont le prix des cours est calculé selon le nombre précis de participants. Pour cette raison, une fois le cours commencé, la saison est due dans sa totalité (pas de remboursement, même sur présentation d'un certificat médical).
2. Les cours ont lieu sur les courts extérieurs d'août à octobre et d'avril à juin. En cas de mauvais temps pendant cette période, ils seront donnés dans la halle selon disponibilité des terrains. Les cours ont lieu à l'intérieur de novembre à mars.
3. Un minimum de quatre juniors de niveau et d'âge homogènes est nécessaire pour l'ouverture d'un cours.
4. Les enfants sont sous la surveillance des professeurs et moniteurs du club durant la durée du cours. En dehors des horaires du cours, le club est déchargé de la responsabilité des enfants.
5. Chaque participant doit être couvert par une assurance accidents personnelle. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect des règles de sécurité ou des consignes. Tout comportement inadéquat, ou pouvant mettre en danger le groupe, peut entraîner une sanction, voire l'exclusion du participant sans remboursement. Une attitude positive et engagée est de mise pour la bonne marche des activités.